

Département de l'Ain

Canton de Seyssel

Commune de Culoz

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal

08 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le huit janvier à 19h15 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle TRAMONT, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Danielle TRAMONT Maire, Claude FELCI, Chantal CANDY, André CURTELIN, Jacky DORIN, André GIROD adjoints, Yvon CHAPUT, Marie-France CAGNON, Michel DESBOS, Gilles GARDONI, Hélène ROSSI, Lucette CHAUDET, Jacky GUILLOUX, Sylvie BOURGEAT, Jean-François DRAPIER, Bernard GRANGER, conseillers municipaux

Absents excusés : Sylviane GUILLERMET (procuration à Hélène ROSSI), Sandrine VASSEUR (procuration à Chantal CANDY), Alain DUCARRE, Sophie CHIESA, Jean-Marie CAROTTE, Colette COUTIF, Véronique ZIRNHELD.

Secrétaire de séance : Madame Lucette CHAUDET

Rédacteur du CR : Sébastien VALLA.

Le présent compte-rendu a été affiché le 10 janvier 2014.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h15.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T :

Madame Tramont, Maire, rend compte des décisions qu'elle a prises depuis la précédente réunion :

- **Décision du 09 décembre 2013** : un marché pour la réalisation d'une étude diagnostic du système d'assainissement des eaux usées de la ville de Culoz est passé avec le groupement d'entreprises EPTEAU / IDE pour un montant total de 66 250,00 € HT.
- **Décision du 18 décembre 2013** : un avenant n°05 au contrat CNRACL est passé avec la SMACL en vue de la résiliation que les parties ont convenu d'un commun accord. Le contrat est résilié dans tous ses effets à compter du 31/12/2013.
- **Décision du 07 janvier 2014** : un marché de travaux pour la poursuite du lot n°7 du marché de réhabilitation de la salle des fêtes est passé avec l'entreprise SERRURERIE GACHE pour un montant de 33 458,60 € HT ;
Les autres lots du marché restent, quant à eux, inchangés.

Adoption du Compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1- Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Bugey Sud a saisi la commune en vue de la désignation de cinq représentants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle rappelle que cette commission est obligatoirement mise en place lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) applique la fiscalité professionnelle unique.

Elle est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée par les communes à la Communauté de communes et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Madame Le Maire propose de désigner pour siéger à la CLECT :

- Madame Danielle TRAMONT,
- Monsieur Yvon CHAPUT,
- Monsieur André GIROD,
- Monsieur André CURTELIN,
- Monsieur Claude FELCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Mme TRAMONT et MM CHAPUT, GIROD, CURTELIN, FELCI pour siéger à la CLECT.

DIT que cette délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley.

2- Communauté de communes de Bugey Sud

Suite au point précédent, monsieur CHAPUT rend compte des différentes réunions communautaires relatives à la création de la communauté de communes de Bugey Sud.

Madame TRAMONT et Monsieur CHAPUT ont été élus Vice-présidents.

Concernant la question de la fiscalité, il précise que la FPU reste le modèle le plus adapté à ce jour. En effet, bien que cette fiscalité ampute la commune de la dynamique de ses bases de fiscalité économique (transférée à la communauté de communes), elle est sécurisante pour une ville mono industrielle comme Culoz. Néanmoins, la richesse générée par la nouvelle intercommunalité bénéficiera à l'ensemble du territoire.

Il conviendra donc de voter en ce sens et de demander à la communauté de communes une dérogation dans le transfert des équipements (nécessite l'unanimité). A ce titre, il conviendra que le pacte communautaire prenne bien en compte le renouvellement des investissements qui sera à la charge de l'EPCI. Cette demande a également été formulée par la Ville de Belley.

Le conseil municipal abonde en ce sens.

3- Don d'une partie (environ 20 m²) de la parcelle cadastrée AD 545 d'une superficie totale de 950 m² que consent Madame MEO à la Commune de Culoz ;

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Fontanettes » sis dans le hameau de Landaize, Madame MEO née DI PAOLO avait consenti céder à titre gracieux une portion de sa parcelle cadastrée AD 545 afin de sécuriser et aménager l'accès au lotissement.

Par courrier en date du 18 décembre 2013, cette dernière a réitéré cette proposition.
Ainsi, Madame MEO consent à céder une portion de terrain d'environ 20 m² de sa parcelle dont la contenance totale est de 950 m².

Madame le Maire précise que la commune prendrait en charge les frais liés à cette opération à savoir les frais de notaire et de géomètre.

Elle informe que France Domaine a estimé la valeur du bien à 1€ le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la donation d'une portion de terrain d'environ 20 m² de la parcelle AD545 dont la contenance totale est de 950 m² que Madame MEO née DI PAOLO consent à la commune,

DIT que la valeur foncière de ce terrain est de 1 € /m² conformément à l'avis de France Domaine,

DECIDE de prendre en charge tous les frais inhérents à ce don, y compris les frais de notaire et de géomètre et,

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

4- Accueil de loisirs sans hébergement : renouvellement de la convention d'objectif et de financement établie entre la Ville de Culoz et la CAF ;

Madame CANDY, adjointe aux affaires sociales, rappelle que la commune a signé une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain le 13 décembre 2010 pour les années 2011, 2012 et 2013 pour la prestation de service ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement). Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de continuer de bénéficier de l'aide de la CAF de l'Ain dans le financement des activités que la commune organise en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredis, petites vacances....), il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer une convention pour les années civiles 2014, 2015 et 2016 incluses, dont les grandes lignes sont :

*« en contrepartie d'une prestation de service, la Commune s'engage à mettre en œuvre un projet éducatif avec un personnel et un encadrement adapté et ouvert à tous les publics ; faire mention de l'aide de la CAF dans l'ensemble des informations et documents administratifs établis par la Commune ; respecter les conditions légales et réglementaires d'encadrement, de participation des familles, de prise en charge des jeunes, de facturation en heures*enfants..... ».*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE la passation, pour une durée de trois ans (2014, 2015, 2016), d'une convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement entre la Ville de Culoz et la CAF de l'Ain et,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Culoz la convention d'objectif et de financement.

5- Questions diverses.

○ Vœux à la population :

Madame le Maire informe que la cérémonie des vœux à la population se tiendra le mercredi 22 janvier 2014 au gymnase Jean Louis Falconnier.

Elle regrette ne pas pouvoir présenter ses vœux à la salle des fêtes dont le chantier a légèrement été retardé par des aléas techniques.

- Inauguration de la réhabilitation de la salle des fêtes

Madame le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la réhabilitation de la salle des fêtes sera organisée le 1^{er} mars 2014.

- Repas des anciens

Madame CANDY informe l'assemblée que le traditionnel repas des anciens se tiendra le samedi 8 mars 2014 et ne sera pas supprimé.

- Recherche de médecins

Madame le Maire rappelle que le Docteur MONIN va prendre sa retraite durant l'été 2014. Malgré les efforts mis en œuvre pour faire venir un médecin, les recherches sont actuellement sans résultat.

Un rendez-vous avec un recruteur de médecins est programmé le lundi 13 janvier 2014. Madame le Maire précise qu'il sera nécessaire de recourir à ce dernier pour faire venir un médecin étranger. Elle précise à ce titre que le Docteur NAEGU a réussi à capter de nombreux patients.

- Travaux sur la commune :

- Salle des fêtes : la chape a été coulée. Les portes seront posées le 10 février 2014.

Le coût de fonctionnement de l'équipement est évalué à environ 25 000 € par an.

- Réseaux secs rue du Péage : les raccordements seront faits à partir du 20 janvier. La fin de travaux est prévue début mars 2014.

- Diagnostic accessibilité des ERP (établissements recevant du public) / PAVE (plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics) : ces documents réglementaires ont été réalisés fin 2013. Les diagnostics font apparaître 650 000 € de dépenses pour mettre aux normes accessibilité (personnes à mobilité réduite) les bâtiments publics et de 100 000 € pour mettre aux normes les voiries et espaces publics.

- Projet de fresque à la salle des fêtes

Monsieur GIROD informe l'assemblée que Monsieur JO TRONCHON souhaite réaliser une fresque à la salle des fêtes. Ce projet a été validé en bureau d'administration. Monsieur GIROD présente les esquisses. Il s'avère que l'assemblée s'oriente vers une déclinaison de véhicules SERPOLLET. Le projet qui sera de qualité reste à finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Culoz, le 13 janvier 2014

Certifié conforme, Le Maire,
Danielle TRAMONT.